

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de VENSAC, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la
salle du conseil municipal de VENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PIQUEMAL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice	:	15
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers votants	:	15
Date de convocation du Conseil Municipal	:	29 juin 2017

PRÉSENTS : J.L. PIQUEMAL - C. RAUTUREAU - F. MALFRERE - L. DUBOIS –
D.ROBIN- J.F. BLANC – F. RENOM – P. LAPEYRE - J. MARTIN –
R. LUCENET – J.P LIES

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u> : S. COUTREAU	procuration à J.L. PIQUEMAL
P. BELLIARD	procuration à F. MALFRERE
M.D. SAINT-MARTIN	procuration à C. RAUTUREAU
L. TAMBURRINI	procuration à L. DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : L. DUBOIS

42/17 – PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL « VENSAC OCEAN II »

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement de l'appel d'offre du lotissement Vensac Océan II.

Les travaux devant commencer le 11 septembre 2017, il convient de définir le prix de vente au m².

Il est exposé le prix et les diverses zones de Vensac Océan II, après débat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- DE VENDRE à 85 € / m² les 98 lots du lotissement Vensac Océan II ;
- DE NE PAS APPLIQUER de prix spécial pour les agences ;
- DE DONNER tous pouvoir au Maire pour mettre en vente les lots ;
- SIGNER les actes sous-seing privés avec les personnes intéressées ;
- SIGNER les actes de vente dès que les travaux de viabilisation seront achevés ;

Fait à VENSAC, le 05 juillet 2017.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

J.L. PIQUEMAL

Accusé de réception en préfecture
033-213305410-20170704-4217-DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017